

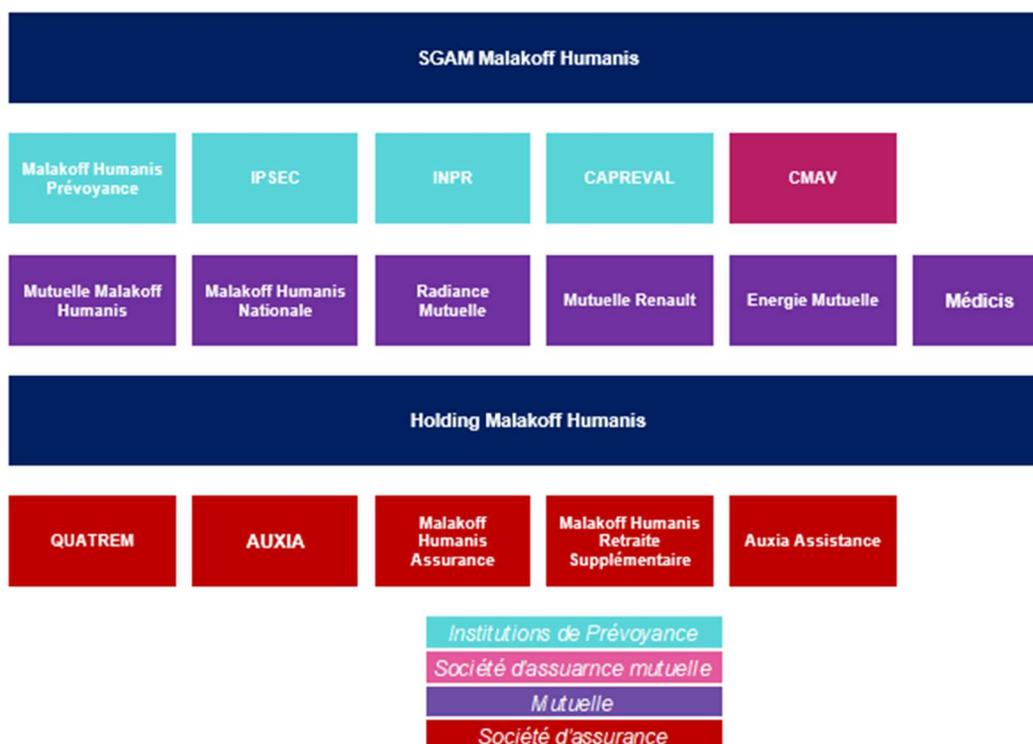
Rapport ESG – Climat

Article 29 de la Loi Énergie-Climat

Exercice 2023

Radiance Mutuelle est régie par les dispositions du livre 2 du code de la mutualité. Elle est inscrite sous le numéro SIREN 483 747 333. La mutuelle est agréée pour les branches 1 (accidents), 2 (maladie), 20 (vie-décès) et 21 (natalité - nuptialité), son activité est exclusivement exercée en France.

Radiance Mutuelle est membre de la SGAM Malakoff Humanis depuis sa création :



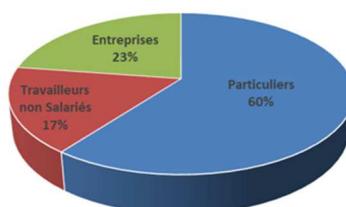
Radiance Mutuelle est une structure à but non lucratif. Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire, Radiance Mutuelle s'inscrit dans les valeurs mutualistes et renforce sa démarche RSE, notamment dans le cadre de son allocation d'actifs.

Au regard du seuil de 500 millions d'euros relatif au total du bilan Radiance Mutuelle n'est soumise qu'à la partie « Démarche générale de l'entité » de l'article 29 LEC.

Radiance Mutuelle s'adresse essentiellement à 3 marchés sur lesquels elle distribue, gère et assure des garanties complémentaire santé :

- Les particuliers : retraités, étudiants, actifs, agents territoriaux, demandeurs d'emploi, ...
- Les Travailleurs Non-Salariés : artisans, commerçants, professions libérales, gérants majoritaires, micro-entrepreneurs
- Les entreprises de moins de 50 salariés.

Répartition du portefeuille Radiance par segment de marché



Afin de répondre au mieux aux besoins de ses adhérents, Radiance Mutuelle distribue des solutions de Prévoyance, d'Épargne /Retraite, d'IARD.

Reconnue pour sa qualité de gestion et son agilité, Radiance Mutuelle gère également des contrats Santé et Prévoyance pour le compte d'entités du Groupe Malakoff Humanis.

1.2 Chiffres clés au 31/12/2023



80 500 K€
chiffre d'affaires HT
(brut)



96 600 K€
capitaux propres



442 %
Ratio de solvabilité



120 000
Personnes protégées
gérées



150
collaborateurs



120 000 K€
Encours d'actifs en
valeur de marché

A - Démarche générales sur la prise en compte en compte des critères environnementaux sociaux et de gouvernance

1. La démarche

1.1 Gouvernance

Radiance Mutuelle dispose d'une gouvernance politique basée sur la représentation de ses adhérents, selon le principe équitable : chaque adhérent dispose d'une voix.

Ainsi, à ce jour, l'Assemblée Générale est composée de délégués représentants chacun 800 adhérents.

Le Conseil d'Administration compte 25 membres bénévoles avec une représentation homme / femme prenant en compte les objectifs de parité. Ainsi, à ce jour le Conseil d'Administration compte 36 % de femmes.

La gouvernance opérationnelle est portée par le Comité de Direction qui compte 60 % de femmes. La ligne managériale compte 50 % de femmes.

1.2 Engagements

Radiance Mutuelle revendique son statut non-lucratif tout en le conjuguant avec les exigences prudentielles et économiques des « entreprises d'assurance ».

L'absence d'actionnaires à rémunérer permet à Radiance Mutuelle de redistribuer et/ou de réinvestir une part de ses excédents au profit de ses adhérents, voire d'actions d'intérêt général.

Ainsi, depuis près de 20 ans, Radiance Mutuelle conçoit et déploie des actions de prévention au profit de ses adhérents, mais aussi du grand public. Celles-ci peuvent prendre la forme d'ateliers, de conférences, de webinaires ou de publications. L'objectif de cette démarche Prévention est de contribuer au bien-être des personnes.

Membre actif de la Mutualité Française, Radiance Mutuelle est engagée dans la gouvernance, et parfois financièrement dans des unions du Livre 3 du Code de la Mutualité afin de développer les services de soins et d'accompagnement (dentaire, optique, petite enfance, cliniques, EHPAD). Radiance Mutuelle a fait le choix de développer, et faciliter l'accès aux soins du plus grand nombre, en s'engageant avec d'autres mutuelles dans ces activités, plutôt que de porter seule et en direct ces activités.

Par ailleurs, Radiance Mutuelle a décidé en 2023 de créer un fonds de dotation qui vise à soutenir ses engagements en termes de solidarité et d'action sociale :

- Développer l'accès aux soins via des offres de soins de qualité
- Développer la prévention, la promotion de la Santé et la pratique de l'activité physique
- Accompagner les aidants et faciliter le bien-vieillir
- Accompagner les personnes atteintes d'une maladies chroniques, ou souffrant d'un handicap
- Améliorer la santé environnementale

Ainsi fin 2023 le fonds de dotation à apporter son concours au développement du centre dentaire de la Mutualité Française de Saône et Loire sur Chalons sur Saône

Ces engagements s'articulent et confortent notre ancrage territorial pour accompagner nos adhérents et la population au plus près de leur lieu de vie.

1.3 Ressources Humaines

Comme mentionné dans les chiffres clés la mutuelle compte 150 collaborateurs dont 97% sont en CDI.

88% des contrats sont à temps plein, soit 12 % de temps partiels souhaités/ choisis (pas de temps partiel subis).

90 % des fonctions sont télé-travaillables (ce qui représente 72% des collaborateurs)

100% des collaborateurs ont bénéficié au moins d'une formation sur 2023 avec une moyenne de 24 heures de formation / an / collaborateur formé.

L'index Radiance Mutuelle sur l'égalité hommes /femme s'établit à 99% au titre de 2023.

Radiance Mutuelle s'attache également au partage de la valeur avec ses collaborateurs, en 2023, les montants versés au titre de la participation, l'intéressement, l'abondement, et de la PEPA. Représentent 13% de la masse salariale brute annuelle

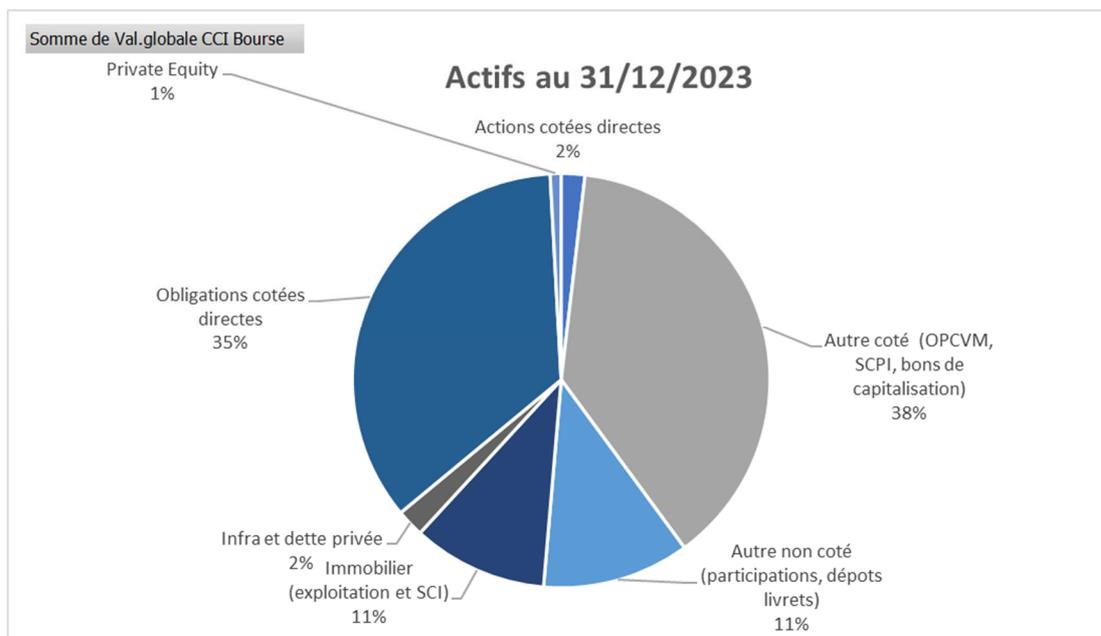
1.4 Notre démarche RSE

Radiance Mutuelle construit sa démarche RSE en cohérence avec celle du Groupe Malakoff Humanis. Elle se décline selon les 4 axes ci-dessous :



1.5 Investissements

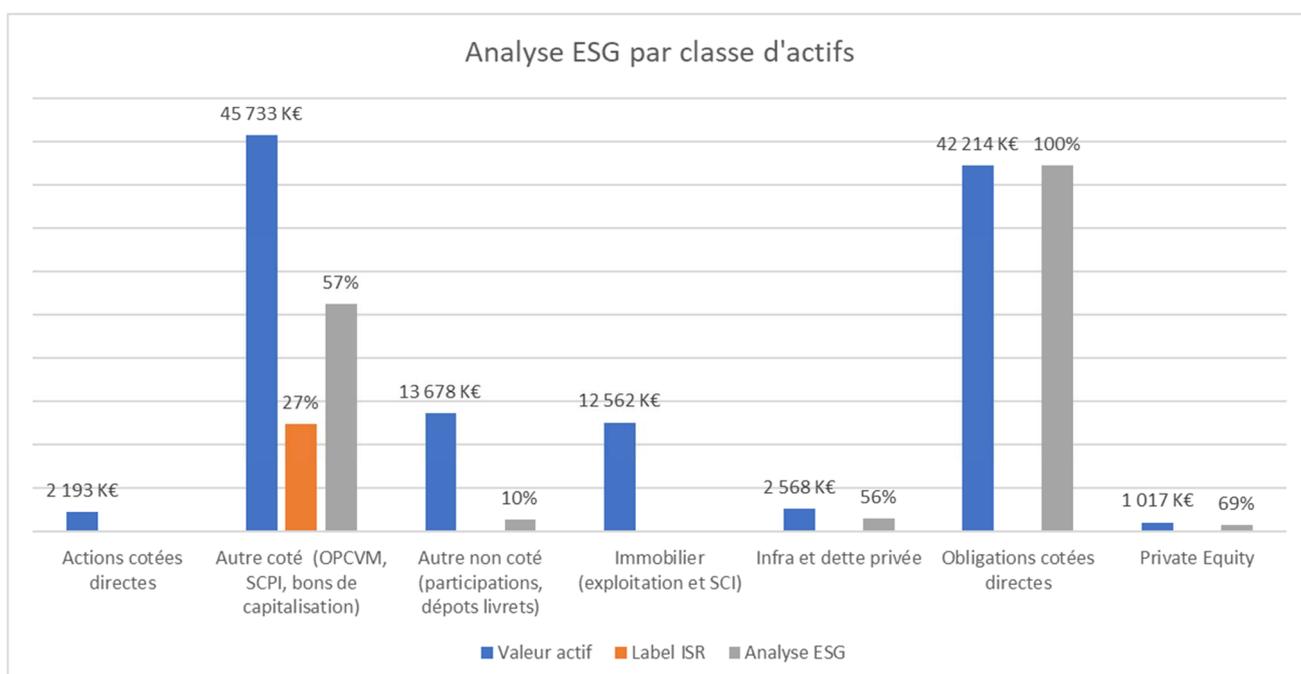
Les encours de Radiance Mutuelle représentent 119 966 K€ en valeur de marché à fin 2023 ventilés de la façon suivante :



Radiance mutuelle investit principalement sur des obligations en direct et des fonds cotés. Il est précisé que la poche immobilier intègre l'immobilier d'exploitation (sites de gestion et agences) pour 10% et des parts de 2 SCI.

Radiance Mutuelle confie 23% de ses actifs (hors immobilier d'exploitation) à trois principaux mandataires Ofi Invest AM, Vega IM, Sienna.

La part des encours couverts par une analyse ESG est calculée en prenant en compte les fonds Articles 8 et 9 au sens du règlement européen SFDR, les obligations disposant d'un label, les fonds disposant d'un label greenfin et enfin le non coté autre répondant à des critères d'investissement ESG.



Radiance Mutuelle intègre progressivement depuis maintenant, près de 3 ans les critères ESG dans ses choix d'investissement. Le comité financier de la mutuelle qui prépare les travaux du conseil d'administration en matière d'allocation d'actifs et de choix d'investissement est sensibilisé aux engagements RSE et a connaissance de la politique ISR Malakoff Humanis applicable à Radiance Mutuelle.

Radiance Mutuelle applique notamment les exclusions sectorielles et normatives aux encours obligataires investis en direct ou au travers du mandat OFI AM.

Les exclusions portent sur les revenus associés aux armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions), la production de tabac et l'implantation des sièges sociaux dans des paradis fiscaux. Début 2023, le groupe a validé une politique de sortie du charbon thermique et des critères de sélectivité dans les énergies fossiles non conventionnelles.

La politique ISR du Groupe Malakoff Humanis est disponible sur son site internet : https://www.malakoffhumanis.com/sites/smile/files/files_not_indexed/malakoff-humanis-politique-isr-2024-2024-106.pdf

Radiance Mutuelle s'est fixée comme objectif d'augmenter progressivement la part de ses investissements soumis à une analyse ESG sur les années à venir. Notre entité s'inscrit dans la démarche ISR globale mise en place par le groupe Malakoff Humanis qui pour rappel prévoit une démarche d'amélioration sur 4 thématiques jugées prioritaires : la parité, le handicap, le réchauffement climatique, et la biodiversité.

La déclinaison opérationnelle se traduira notamment par :

- La mise à jour d'exclusions sectorielles et normatives
- Des investissements dans des fonds à impact ou relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR
- Des investissements sur des obligations vertes et sociales

Fonds cotés

Radiance Mutuelle intègre progressivement la politique ISR MH pour les nouveaux investissements réalisés hors mandat sur des fonds ouverts notamment au travers du label ISR. Pour illustration, sur les encours investis sur des fonds cotés et les SCPI présents dans le portefeuille de Radiance Mutuelle au 31/12/2023 **27% sont labellisés ISR.**

Il est précisé que cette catégorie intègre des bons de capitalisation à hauteur de 45% pour lesquels suivant, l'assureur, nous ne disposons pas de toute l'analyse ESG.

Fonds infrastructure et dette privée

Radiance Mutuelle a investi depuis plus de 6 ans dans des fonds Sienna AM ayant pour objectif d'accompagner les entreprises de la transition énergétique sur l'énergie éolienne, photovoltaïque et hydraulique. Ces fonds sont **labellisés Greenfin** permettent de financer des actifs 100% verts. Un audit de suivi de conformité du label est réalisé chaque année par le cabinet EY. Les objectifs fixés et les actifs sélectionnés concourent à la transition écologique ; les indicateurs économiques, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte à chaque étape du cycle d'investissement ; les impacts sur la transition énergétique et écologique sont précisément mesurés à l'aide d'indicateurs.

Ces fonds représentent 1 436 K€ dans les encours au 31/12/2023 soit 1.2% (valeur de marché).

Private Equity

Radiance Mutuelle dispose d'encours dans 4 fonds de private equity dont trois répondent à des critères ESG: un fonds à impact (fonds Mutuel Impact société de gestion Siparex) relevant de **l'article 9 du règlement SFDR** ciblé sur les entreprises innovantes du secteur de la santé, de l'éducation et de la sensibilisation à la santé, un fonds professionnel de capital investissement relevant de **l'article 8 du règlement SFDR** (Territoires Innovants 3 société de gestion SWEN Capital Partners) et un fonds professionnel de capital investissement relevant de **l'article 8 du règlement SFDR** (FAB AURA BFC société de gestion Altis Capital).

Ces fonds représentent 707 K€ dans les encours au 31/12/2023 soit 0.6% (valeur de marché)

Obligations et actions détenues en direct

Radiance Mutuelle s'attache lors de ses investissements obligataires et actions à intégrer de plus en plus les critères ESG et à privilégier les obligations vertes ou sociales.

Au 31/12/2023 seulement 5 lignes représentant 3.1% des encours obligataires portaient le label greenbond ou sustainability linked bond.

Autres actifs non cotés

Pour information, dans la catégorie Autre non coté, figure des participations dans des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en s'inscrivant dans une logique de territoire pour un total de 32 K€ soit 0.026% des actifs (valeur de marché)

Des TSDI dans des structures mutualistes de livre III ayant pour objectifs le déploiement de centre de soins (dentaire, optique) de proximité accessible au plus grand nombre, soit un total de 950 K€ soit 0.08% des actifs (valeur de marché) figurent dans notre portefeuille et ont intégrés dans les actifs Analyse ESG.

2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les parties prenantes sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte

Le présent rapport est adressé aux membres du Conseil d'Administration, il est publié sur le site internet www.radiance.fr et il est enfin déposé sur le site de l'ADEME afin d'être accessible au public.

3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Radiance Mutuelle confie 22% de ses actifs (hors immobilier d'exploitation) soit 24 196 K€ au 31/12/2023 à trois principaux mandataires :

- Ofi Invest AM 16.7%
- Vega IM 3.2%
- Sienna 2.1%

Le mandat confié à Vega IM répond aux critères de l'article 8 de la réglementation SFDR alors que les mandats confiés à Sienna et OFI Invest sont à date classés article 6. Une réflexion sera initiée avec OFI Invest pour étudier une potentielle classification du mandat en article 8.

4. Adhésion de Radiance Mutuelle ou de certains produits financiers à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte des critères ESG

Radiance Mutuelle n'adhère à aucune charte spécifique directement.

Pour autant le Groupe Malakoff Humanis auprès duquel Radiance Mutuelle est affilié, est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et membre du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (Af2i).

Malakoff Humanis dans sa volonté d'échanger avec les acteurs de l'ISR et de participer aux réflexions et aux engagements, est adhérent du FIR. En 2023, l'équipe ISR de Malakoff Humanis a identifié plusieurs initiatives cohérentes avec la démarche responsable du Groupe :

- Un groupe de travail social a été lancé au second semestre 2023, il est co-piloté par la directrice de la recherche ISR de Malakoff Humanis. Le FIR est accompagné de France Invest et de FAIR sur ce projet ; une vingtaine d'investisseurs participent aux réunions mensuelles. L'objectif est de faire avancer les réflexions sur la taxonomie sociale et de définir des recommandations et indicateurs qui alimenteront la démarche au niveau de la Commission Européenne.
- Un cercle restreint d'investisseurs dont Malakoff Humanis fait partie, a échangé au sujet du handicap. Des discussions ont été lancées à la suite du constat suivant : les enjeux du handicap ne sont peu voire pas intégrés à l'évaluation des émetteurs, ce qui rend sa prise en compte très difficile pour un investisseur. Fin 2023, la réflexion a atteint un niveau de maturité suffisant et un groupe de travail abrité au sein du FIR sera lancé début 2024 afin d'élargir les parties prenantes et de travailler à une meilleure intégration de ces enjeux.

Sienna Gestion participe à des initiatives de place afin de promouvoir de meilleures pratiques dans le domaine de la finance responsable mais également d'agir en faveur de la prise en compte de l'enjeu climatique dans les décisions d'investissement. Sienna Gestion a participé activement au projet de dialogue collectif d'investisseurs du Forum de l'Investissement Responsable (FIR). Elle est à ce titre en contact fréquent avec les autres investisseurs responsables et peut le cas échéant contribuer à des initiatives collectives.

Sienna Gestion prend une part active aux travaux de groupe de l'association FAIR (Financer, Accompagner, Impacter Rassembler). Cette association promeut au travers du label Finansol les produits d'épargne solidaire, et publie également des recommandations ainsi qu'un baromètre de la finance solidaire.

En 2022, Sienna Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sienna Gestion assiste aux plénières Investissement Responsable de l'Association Française de Gestion financière (AFG) afin de contribuer au développement de l'investissement responsable au sein de l'industrie française de la gestion d'actifs. Sienna Gestion soutient les actions de Climate Action 100+, initiant des dialogues actionnaires auprès des plus importants émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre

OFI Invest Management est également partie prenante dans de nombreux dispositifs promouvant l'investissement responsables qui sont listés ci-dessous :

Statut	Initiatives	Sujet
Membre	CDP (Carbon Disclosure Project)	Plateforme de données sur l'environnement et le climat
	AFG (Association Française de Gestion financière)	Participation aux travaux sur la gouvernance et l'ISR
	FIR (Forum de l'Investissement Responsable)	Charte FIR : prise en compte des critères ESG pour investir responsable – soutien et participation à certains travaux
	Nature Action 100	Initiative mondiale d'engagement d'investisseurs visant à stimuler une plus grande ambition, et une action des entreprises pour inverser la perte de nature et de biodiversité
	Investor Alliance for Human Rights	Plateforme d'action collective pour l'investissement responsable fondée sur le respect des droits humains fondamentaux.
Signataire	TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures)	Reporting annuel volontaire - intégrer les effets du dérèglement climatique dans la gestion
	Climate Action 100+	Alignement à l'objectif net zéro 2050 – engagement collectif
	Sustainable Blue Finance Initiative	Reporting annuel – promotion de l'économie bleue et de la protection des océans
	Finance Pledge for Biodiversity	Participation groupe de travail
	PRI (Principles for Responsible Investment)	Questionnaire annuel pour notation
	IIIGCC (The Institutional Investors Group on Climate Change)	En ligne avec l'accord de Paris -> objectif net zéro 2050 – participation à des groupes de travail
	TFFP (Tobacco Free Finance Pledge)	Exclusion des producteurs / fabricants de tabac -> politique d'investissement
	Investor Statement -Expectations for the nursing home sector (UNI Global Union)	Engagement collectif avec les acteurs du secteur des maisons de retraites sur les conditions de travail des salariés et les conditions accueil et de soins des résidents
Supporter	FAIRR (Fair Animal Investment Risk and Return)	Enjeux de la production animale intensive – engagement collectif sur les protéines durables
	Access to Medicine Index	Faciliter l'accès aux médicaments dans le monde entier

B - Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Le règlement européen SFDR 2019/2088 définit 3 catégories de produits :

- Article 6 : produits n'affichant pas d'objectifs de durabilité
- Article 8 : produits faisant la promotion de caractéristiques environnementales et / ou sociales
- Article 9 : produits dont l'objectif est d'avoir une incidence positive sur l'environnement et la société

Sont visés par ladite réglementation, les OPCVM, les SCPI les mandats de gestion.

Code Officiel	Libellé titre	SFDR
LU0568614670	AF CONVERTIBLE EUROPE I EUR A	Article 8
FR0013300480	ACTION IDE DYNAMIC COMP EURO	Article 8
FR0000017329	ALLIANZ ALL VALEUR DUR	Article 8
FR0010115295	AMUNDI RDT PLUS	Article 8
FR0011790492	BDL REMPART EUROPE	Article 8
FR0014000EJ7	BFT 2027 REDUCTION CARBONE	Article 8
LU1953136527	BNP ETF ECO CIRCULAIRE	Article 8
BONCAPIAEP20	BON CAPI AEP 2024	Article 8
BONCAPIBPA24	BON CAPI BPA 2024	Article 8
LU0992626480	CARMIGNAC PORT	Article 9
LU1694789378	DNCA INVEST ALPHA BOND	Article 8
FR0014008WD5	EDR MILL WORLD 2028	Article 8
FR0010505578	EDR SUSTAINAB EQUITY A	Article 8
LU1331972494	ELEVA ABSOLUTE RETURN	Article 8
LU1111643042	ELEVA UCITS	Article 8
LU0284394151	EUROSE DNCA	Article 8
LU1443248544	EXANE EQUITY SELECT EUROPE	Article 8
FR001400KMB1	FAB AURA - ALTIS	Article 8
FR0010859785	FEDERAL OBLIG VARIABLE ISR	Article 8
FPCIMI2	FPCI MUTUELLE IMPACT 2023	Article 9
IE00B52VJ196	IS MSCI EUROPE	Article 8
FR0010235507	LAZARD CREDIT OPPOR	Article 8
IE00BMW2TD31	LAZARD GB CONV T RECOVERY	Article 8
IE00BDZRX185	NEUBERGER SHORT DURATION	Article 8
FR0000971178	OFI EURO ACTIONS ISR D	Article 8
FR0014005WK6	OFI FIN ENERGY STRAT METALS	Article 8
FR0011550771	OFI GLOBAL EMERGING BOND	Article 8
FR0013511466	OFI HIGH YIELD 2027	Article 8
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITE	Article 8
LU0185495818	OFI MULTISELECT US EQUITY	Article 8
FR0013304441	OFI PRECIOUS METAL	Article 8
FR0012046621	OFI RS EURO EQ SMART B	Article 8
VIVALDI	OPPCI VIVALDI	Article 8
FR0013311487	OSTRUM CAS PLUS	Article 8
FR0000293714	OSTRUM SRI CASH PLUS	Article 8
LU0312383663	PICTET CLEAN NERGY	Article 9
FR0007393285	R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT	Article 9
FR0011418342	R-CO CON EQ VALUE	Article 8
FR0011361062	R-CO THEMATIC REAL ESTATE	Article 8
SCPIPRIMOV	SCPI PRIMOVIE	Article 9
FR0007081278	SIENNA MONETAIRE	Article 8
LU1862449409	T ROWE PFS US	Article 8

FR0013509981	TER.INNOV 3 10 2023	Article 8
LU1480595864	THEAM EQUITY ZONE EURO	Article 8
LU1951199881	THEM AND ROBOT	Article 8
FR0012006971	VEGA EURO RENDEMENT	Article 8